

# EXPOSITION



L'architecture constitue notre lieu de vie, notre patrimoine, notre histoire... Elle doit être utile aux usagers, aux habitants, mais également nous émouvoir. Elle rassemble des acteurs territoriaux, des élus, des professionnels, des usagers autour de projets communs. Sa qualité est une des raisons d'être des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

**PALMARÈS 2018-2019**

**de l'architecture  
et de l'aménagement**

URCAUE AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

L'Union régionale des CAUE de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a organisé la première édition du Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement intitulé Valeurs d'exemples® en 2018.



L'objectif de Valeurs d'exemples® est de promouvoir les réalisations en architecture et aménagement de qualité.

Celles-ci ont été distinguées pour :

- leur valeur plastique,
- leur insertion dans le site,
- leur caractère innovant,
- leur qualité d'usage,
- leur niveau de responsabilité environnementale et sociale.

## ■ Descriptif technique :

L'exposition est composée de 50 panneaux souples et plastifiés, de dimension 42 x 60 cm pouvant être :  
soit suspendus (pinces à dessins fournies)  
soit présentés sur 50 supports/pupitres en bois.

Cette exposition nécessite une surface de 80 m<sup>2</sup> ou 40 m de linéaire.

Les 50 panneaux sont conditionnés dans un carton à dessin.  
Les supports en bois représentent une masse d'environ 450 Kg.

## ■ Modalités de mise à disposition :

Le CAUE met gratuitement à disposition les 50 panneaux via une convention de prêt.

Le CAUE peut organiser le transport (aller et retour), le montage et démontage de l'exposition sur pupitres, pour une somme forfaitaire de 500,00 euros.



25 rue Jean Pellerin CS 42632  
73026 Chambéry Cedex

t 04 79 60 75 50  
f 04 79 65 39 29

www.cauesavoie.org  
caue@cauesavoie.org

siret 330 274 234 00062  
ape 7111Z

■ Le CAUE peut organiser, en accompagnement de l'exposition, une intervention pédagogique ou de médiation (thématique et modalités à définir dans la convention).

